

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 décembre 2025

N° CM15122025-05
NB/LG

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 9 décembre 2025

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 22

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC. MARCHAND, Mme L. AVOINE, M. A. GUILLOTEAU, MN. FRADIN, M C. PELLETIER, M. N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. D. HERAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M. K. SERIN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme N. FIORI

Procuration à

Mme P. DEBELLOIR-POUPIN

M F. RABAUD

"

Mme M. DEVANNE

Mme E. LORIEAU NUÑEZ

"

Mme I. BROSSET

M N. RIPAULT

"

M P. BOUSSEAU

M. JM. BEAUFFRETON

"

M D. DOLE

Mme M. RANJARD

"

M. J. BALLAY

M. M. PRAUD

"

M. K. SERIN

Secrétaire : Mme P. DEBELLOIR-POUPIN

OBJET : PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PRIMO-ACCEDANTS – ATTRIBUTIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la politique municipale de soutien à l'accession à la propriété décidée par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 avril 2024 ;

VU l'aménagement de l'extension du lotissement de la Balière destiné à accueillir de nouveaux logements ;

Vu les permis de construire n°085 185 25 0026 délivré le 15 octobre 2025 et n°085 182 25 00024 délivré le 19 novembre 2025 pour des projets de logements situés dans l'extension de la Balière ;

CONSIDERANT que ces permis ont été accordés à des primo-accédants ;

CONSIDERANT que la commune s'est engagée à accompagner l'installation de nouveaux habitants par l'octroi d'une prime d'un montant de 5 000,00 € versée aux primo-accédants dans le cadre de cette opération d'aménagement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de verser une prime d'un montant de cinq mille euros (5 000,00 €) à M. Tristan APPLINCOURT et Mme Dorine BRETON, primo-accédants, dans le cadre de la construction de leur logement sur le lot n°11 de l'extension du lotissement de la Balière.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 085-218501823-20251215-CM15122025_05-DE



DECIDE de verser une prime d'un montant de cinq mille euros (5 000,00 €) à M. COUE Jonathan, primo-accédant, dans le cadre de la construction de son logement sur le lot n°6 de l'extension du lotissement de la Balière.

DECIDE d'imputer cette dépense à l'article 20422 du budget général 2025.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Patricia DEBELLOIR-POUPIN
Secrétaire de séance